

Procès historique à Turin Eternit sur le banc des accusés pour la mort de plus de 2000 personnes

Marzabotto en Italie, Deir Yassine en Palestine, Oradour-sur-Glane en France, Lidice en République tchèque, My Lai au Vietnam. Autant de symboles des crimes de guerre dans la conscience collective. Les crimes de paix, commis sans passion et sans haine, pour la soif de profits, occupent une place plus fragile et discrète dans la mémoire historique. Qui se rappelle encore des mines de Potosi, de l'incendie de la Triangle Factory à New York, du tunnel du Saint-Gothard, du chemin de fer Congo-Océan ? La petite ville italienne de Casale Monferrato va peut-être entrer dans l'histoire comme un haut lieu de la mort au travail. En avril 2009, un procès inhabituel va commencer à Turin. Il concerne la mort de plus de 2200 personnes et les cancers

dont souffrent environ 700 survivants. Pour la première fois, on va trouver sur le banc des accusés des responsables d'une multinationale, Eternit, inculpés parce qu'ils ont pris les décisions stratégiques de ce groupe au niveau mondial. Ces décisions ont été déterminantes dans la gestion de chaque entreprise particulière du groupe et, en particulier, dans l'usine Eternit de Casale Monferrato dans le Piémont.

L'usine Eternit de Casale Monferrato a ouvert ses portes en 1906. Située à proximité de la mine de Balangero, elle fut un centre important de production d'articles en amiante-ciment et, notamment, des fameuses tôles ondulées associées au nom d'Eternit. La production de la mine de Balangero

était insuffisante pour suivre les exigences de la production. Casale Monferrato a eu le triste privilège d'être approvisionné en amiante à partir de trois continents. L'amiante venait du Brésil, du Canada, d'Afrique du Sud et de Russie. Jusqu'en 1980, les sacs d'amiante étaient déchargés et ouverts manuellement, puis leur contenu était transféré dans de grands silos avec des fourches. Le processus de production à cette étape n'était guère différent de celui qu'utilisent les paysans pour transporter du foin. La pollution autour de l'usine était telle qu'elle donnait l'impression d'un brouillard permanent. Pendant la seconde guerre mondiale, l'aviation américaine tenta à plusieurs reprises de détruire le pont sur le Po, considéré comme un objectif stratégique. Impossible : les aviateurs mentionnaient ce mystérieux phénomène atmosphérique qui voulait qu'en toute saison, d'épais nuages blancs semblaient se concentrer sur la petite ville.

Morts au Kremlin

Eternit était une usine paternaliste. Elle offrait gratuitement des "ardoises" en amiante-ciment à ses ouvriers. Les sacs qui avaient contenu de l'amiante pouvaient être emportés à la maison où ils servaient à récolter les pommes de terre. Les déchets de l'usine étaient mis à la disposition des habitants de la ville. Ils servaient à l'isolation des greniers ou aux allées des jardins. Paternalisme rassurant : les médecins de l'usine assuraient qu'il n'y avait

aucun risque à travailler avec de l'amiante. Lorsque des travailleurs s'inquiétaient, on leur fournissait parfois des équipements de protection largement inutiles. Paternalisme sévère et répressif lorsqu'il affrontait la contestation. Il existait un atelier que tout le monde appelait le Kremlin. Il se situait dans un bâtiment isolé, situé le long du canal. C'est là que l'exposition à l'amiante était la plus élevée. On y procédait à la finition des tubes et tuyaux. Le tournage était effectué à hauteur d'homme dans une pièce aux plafonds très bas. C'est là que la direction envoyait les activistes syndicaux de la Confédération générale italienne du travail (CGIL). Presque tous les travailleurs relégués au Kremlin sont morts avant d'atteindre 60 ans.

Les premières luttes ouvrières contre les atteintes à la santé provoquées par l'amiante remontent aux années cinquante. Les maladies professionnelles n'étaient reconnues qu'au compte-gouttes : le premier cas d'asbestose ne fut reconnu qu'en 1947. La prise de conscience des travailleurs se heurte aux dénégations constantes de l'entreprise. Pour Eternit, le travail ne présentait aucun danger, même les mesures les plus élémentaires de protection étaient considérées comme trop coûteuses. En 1961, la révolte ouvrière prend la forme d'une grève et de manifestations violemment réprimées par la police. Il faudra encore attendre presque 20 ans pour que l'entreprise cède pour la première fois aux revendications syndicales.

Le mésothéliome : une cartographie des inégalités sociales

La probabilité de tomber malade et celle de décéder d'un cancer causé par l'amiante dessine une véritable cartographie sociale.

Le registre régional des cas de mésothéliome dans la région Vénétie en Italie permet de préciser ce constat. Ce registre porte sur 1093 cas de mésothéliome parmi lesquels 613 présentent une exposition à l'amiante pendant le travail. La définition du travail exclut les tâches domestiques non rémunérées des femmes qui entrent dans la catégorie des expositions domestiques ou environnementales (102 cas analysés parmi lesquels une majorité de femmes).

Suivant les épidémiologistes qui ont analysé les données de ce registre, si l'on n'avait pas eu recours à l'amiante, la fréquence des mésothéliomes aurait été fortement réduite et surtout l'inégalité de cette fréquence en fonction des activités professionnelles.

Pour la période 1990-1999, la fréquence des mésothéliomes dans la population masculine a été de 1,73 cas par 100 000 personnes. Cette fréquence atteint 170,3 cas pour 100 000 parmi les travailleurs des usines de fibrociment, 36,6 cas

pour 100 000 pour les travailleurs des chantiers navals, 14,7 cas pour 100 000 pour les dockers et autres travailleurs affectés à la manutention de marchandises. Le secteur de la chimie est caractérisé par une fréquence de mésothéliomes trois fois supérieure à la moyenne, celui de la construction par le double de la moyenne.

Des données françaises issues du programme national de surveillance du mésothéliome donnent des indications convergentes. La probabilité d'être atteint d'un mésothéliome de la plèvre est 17,5 fois plus élevée pour un tuyauteur industriel que pour la moyenne de la population. Pour un chaudronnier ou un tôlier industriel, le risque est multiplié par 7,12. Pour un ouvrier non qualifié du bâtiment par 2,36.

Sources : E. Merler (dir.), *Il ruolo dell'esposizione lavorativa ed ambientale ad amianto della genesi dei casi di mesotelioma insorti in residenti del Veneto. Registro regionale veneto dei casi di mesotelioma. Secondo report*, Padoue, 2006.

M. Goldberg et E. Imbernon, Quels dispositifs épidémiologiques d'observation de la santé en relation avec le travail ?, *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 2-3, 2008, p. 21-44.

“Mon père a enduré des souffrances d'enfer et je veux que cela se sache”

“Je trouve qu’il est important de parler de la souffrance physique et des douleurs des malades de l’amiante. Aujourd’hui, on peut lire dans la presse toujours plus d’articles sur l’amiante mais ils ne concernent la plupart du temps que des procès, des affaires juridiques, le rôle de la SUVA (Caisse nationale suisse d’assurance en cas d’accidents, ndlr) ou les questions d’argent. Les journaux mettent l’accent sur les problèmes financiers et juridiques. Les douleurs immenses dont souffrent les personnes touchées ne sont jamais évoquées. Que ce cancer soit particulièrement atroce et cruel est mis en sourdine. Personne ne dit que les malades crient sous l’effet de la douleur. Lorsqu’on apprend le diagnostic, on est condamné à mort. Ce que ces gens et leurs proches endurent est indescriptible. Heureusement que l’ultime phase de la maladie de mon père n’a pas été trop longue car il vivait constamment dans l’angoisse d’étouffer. Une fois, en voiture, il s’est soudain mis à crier comme si on lui avait bloqué tout apport d’air. Il était paniqué et

ne savait plus que faire. Après de telles attaques, on ne sait plus qu’une seule chose : la prochaine ne tardera pas et un jour on n’y survivra pas. Le médecin nous a expliqué que l’amiante formait une sorte de paroi autour des poumons qui se comprime de plus en plus avec le temps. Mon père a enduré des souffrances d’enfer et je veux que cela se sache. A la fin on lui prescrivait de la morphine. Elle atténuait la douleur mais engendrait des hallucinations. Il perdait le contrôle de son corps. Un jour, ma mère m’a appelé pour que je vienne tout de suite. Mon père s’est avancé vers moi dans le corridor en titubant, il était tout confus et urinait sans retenue. Le fait d’être souvent couché avait affaibli sa musculature et il avait de la peine à marcher. Dix jours après avoir été de nouveau hospitalisé, il est décédé. C’était en juin 2004.”

Témoignage de Phil Portmann, fils de Viktor Portmann, ancien ouvrier d’un atelier de carrosserie du canton de Soleure, nord de la Suisse. Tiré de M. Roselli, *Amiante & Eternit. Fortunes et forfaiture*, Éditions d’en bas, Lausanne, 2008, p. 34-35

Bruno Pesce, nouveau dirigeant de la Chambre du travail¹ de Casale Monferrato à partir de 1979, concentre les revendications syndicales sur la défense de la santé. Grèves et assemblées se multiplient. Les syndicats obtiennent l’organisation d’une étude sur les expositions nocives. Elle est effectuée par la clinique du travail de Pavie, avec la participation directe et le contrôle du syndicat. Ce sont les délégués syndicaux qui accompagnent les chercheurs et techniciens et leur indiquent où des prélèvements doivent être effectués. Le travail sur le terrain dure 40 jours. Il démontre que les niveaux d’exposition à l’amiante sont très élevés. La réponse patronale tient en deux initiatives. Une tentative de briser l’unité des travailleurs en annonçant que des améliorations pourront être apportées et qu’elles entraîneront la perte d’une prime de risque assez élevée (24 000 livres par mois pour les ouvriers les plus exposés aux poussières d’amiante). L’autre réponse est la création d’un service d’hygiène du travail contrôlé par le patron. Dans son premier bulletin d’information, le service de prévention patronal lance l’alarme : il faut éviter de fumer ! Deux heures de grève répondent à cette provocation. Le syndicat CGIL décide d’engager son propre médecin, Daniela Degiovanni, fraîchement diplômée, qui aide à découvrir la terrible réalité : des centaines de décès par mésothéliomes et cancers du poumon ; des milliers de personnes affectées par des maladies pulmonaires et d’autres pathologies causées par l’amiante.

En 1986, l’usine ferme ses portes après que la filiale locale d’Eternit a été mise en faillite. Le nombre de victimes ne cesse d’augmenter. La période de

latence entre l’exposition à l’amiante et l’apparition d’un cancer peut s’étendre jusqu’à quarante ans. Par ailleurs, l’environnement est tellement pollué que la majorité des habitants de Casale Monferrato n’ont cessé d’être exposés à des niveaux élevés. A Casale Monferrato, on continue à mourir de l’amiante : on dénombre actuellement environ 40 mésothéliomes par an en moyenne et les projections épidémiologiques indiquent que ce phénomène se maintiendra jusqu’en 2015-2020. Il y a 50 000 habitants à Casale Monferrato.

Un premier procès s’était déroulé en 1993. Les inculpés n’étaient que les responsables locaux de l’entreprise. En cassation, seule la mort d’un ouvrier avait été retenue et avait provoqué une condamnation très modérée. Tous les autres décès avaient permis aux responsables de bénéficier de la prescription.

Les barons face aux juges

Le procès qui va s’ouvrir à Turin peut être considéré comme exceptionnel. C’est la première fois que la direction stratégique du groupe va être jugée pour la conséquence de ses activités dans un pays déterminé. L’énorme enquête du juge Raffaella Guariniello a permis de réunir 2969 cas. Plus de 2200 morts et environ 700 malades de cancer. A Casale Monferrato, on dénombre près de 1400 morts parmi les ouvriers d’Eternit auxquels s’ajoutent 252 morts dans la population et 16 ouvriers d’une entreprise sous-traitante. Les autres cas concernent environ 500 personnes à Bagnoli près de Naples, une centaine à Cavagnolo dans la province de Turin, une cinquantaine à Rubiera dans la province de

¹ En Italie, l’organisation syndicale s’est cristallisée au niveau régional autour des Chambres du travail (Camera del Lavoro).

“L’eternit n’est pas dangereux”

“L’eternit n’est pas dangereux, puisque les fibres d’amiante sont intégrées dans le produit, nous affirmait Max Schmidheiny, qui a hérité de l’entreprise dans les années 60. Comme s’il ne savait pas que l’amiante, avant d’arriver à la fabrique, devait parcourir un long chemin, pendant lequel les fibres d’amiante voltigeaient librement dans l’air pour y déployer leur potentiel menaçant... Je me demande s’il ne nous a pas pris pour des imbéciles. Aujourd’hui, on ne peut que souligner le caractère criminel de ces propos.”

Tiré de I. Knill, *Asbestfolgen – bauen am Abschied*, *Man-nerzeitung*, mars 2006

Reggio Emilia. La responsabilité des dirigeants d’Eternit dans le décès de 11 ouvriers italiens qui avaient travaillé en Suisse sera également examinée. Cette partie du dossier a été l’une des plus difficiles à reconstruire. La Caisse nationale suisse d’assurance en matière d’accidents (la SUVA) s’est longtemps opposée à la transmission des dossiers. Il a fallu une action devant la justice helvétique pour contraindre la SUVA à communiquer des informations.

L’enquête a permis le renvoi devant le tribunal de Stephan Schmidheiny et du baron belge Cartier de Marchienne. Stephan Schmidheiny fait partie d’une famille qui compte en Suisse dans les milieux de l’économie et de la politique. Sa famille a été pendant près d’un siècle l’actionnaire le plus important d’Eternit. Elle a su se créer des réseaux d’alliance les plus variés. Pendant la seconde guerre mondiale, les autorités hitlériennes ont mis à sa disposition des travailleurs esclaves pour son établissement Eternit de Berlin. Collectionneur d’art, philanthrope, animateur de multiples réseaux en faveur d’un nouveau capitalisme vert, Stephan Schmidheiny a joué un rôle important dans les activités d’une organisation patronale : le Conseil des entreprises pour le développement durable. L’éditeur Greenleaf l’a même placé dans sa liste des “sauveurs de la planète”, une liste assez hétéroclite où il côtoie Bouddha, Arnold Schwarzenegger et José Bové.

En dépit de ce palmarès, il n’en a pas moins exercé pendant une longue période la direction du groupe Eternit. Il a mis en place une politique de dénégation du risque et de double standard à l’échelle mondiale, retardant l’élimination de l’amiante dans les pays les moins développés. Comme l’explique Sergio Bonetto, un des avocats des victimes : “Pour leur malchance, les industriels suisses sont des gens méticuleux : tout était noté, centralisé. Par exemple,

nous avons les preuves qu’en Suisse, tous les échantillons d’amiante étaient contrôlés et que les productions étaient paramétrées en fonction des normes d’empoussièrement, variables selon les pays².”

Le baron de Cartier de Marchienne est quant à lui une figure connue de l’establishment économique belge. Il a assumé des fonctions dirigeantes dans la branche belge d’Eternit (rebaptisée ultérieurement Etex). Le procès concernera également plusieurs sociétés belges et italiennes en tant que personnes morales. Une loi italienne récente rend possibles de telles poursuites. Elle n’est pas d’application rétroactive mais, entre son adoption et la décision de renvoi du tribunal, 25 des personnes malades d’un cancer sont décédées, ce qui permet d’engager des poursuites contre ces sociétés.

Les pièces de l’enquête judiciaire représentent plus de 220 000 pages de dossier. Cette enquête longue de cinq ans a bien failli ne jamais déboucher sur un procès. En 2006, une mesure d’amnistie décidée par M. Mastella, ministre de la Justice du gouvernement Prodi, aurait permis aux dirigeants d’Eternit d’éviter toute condamnation. Le groupe Eternit qui avait proposé d’indemniser les victimes interrompit brutalement ces négociations dans l’espoir d’un enlèvement du procès. On soupçonna que M. Mastella avait pu être inspiré de manière très opportune par les inculpés potentiels. La manœuvre suscita une telle émotion qu’elle finit par être annulée par une autre disposition.

Le procès de Turin ne sera pas facile. Les anciens dirigeants d’Eternit ont mobilisé d’excellents juristes. Entre les incidents de procédure et les expertises mercenaires, l’issue du procès reste incertaine. Surtout dans le contexte politique italien où le président du Conseil, Silvio Berlusconi, poursuit la justice de sa hargne et n’hésite pas à faire adopter des lois *ad hoc* destinées à éviter les condamnations pénales de lui-même et de ses protégés. Ce procès sera également l’occasion pour les associations de victimes de différents pays de lancer des initiatives communes. ■

Pour en savoir plus

- Giampiero Rossi, *La lana e la Salamandra. La vera storia della strage dell’amiante a Casale Monferrato*, Rome, Ediesse, 2008, 155 p.
- Maria Roselli, *Amiante & Eternit. Fortunes et forfaitures*, Lausanne, Editions d’en bas, 2008, 255 p.

Notre site <http://hesa.etui.org> vous tiendra informés du déroulement du procès.

² Interview réalisée par Jacqueline Roz-Maurette, *Viva*, n° 232, avril 2008, p. 30-31.